

## **Mémoire de l'association des Riverains du Grand Lac St-François présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec**

L'Association des Riverains du Grand Lac St-François a pour objectif central la protection de l'environnement du grand Lac St-François, donc de la qualité de vie des riverains qui y habitent. Il importe par ailleurs de préciser que le grand Lac St-François est le troisième plus grand lac au sud du St-Laurent (27 kilomètres de long sur 2 de large); qu'il est le lieu qui abrite le Parc national de Frontenac, lequel occupe plus de 55% des berges du Lac et dont la mission première consiste à protéger toutes les espèces et leurs habitats sur son territoire. Ce qui donne à ce site et à ce plan d'eau une vocation de conservation d'autant plus particulière que circule l'idée de faire un projet d'aire faunique protégée au Grand Lac St-François qui pourrait éventuellement devenir un territoire protégé et classé.

L'Association est foncièrement inquiète, dans ce contexte, de la question de la production porcine de type industrielle, et notamment du problème très grave que pose les surplus de lisiers dans les diverses municipalités riveraines du Lac. Il faut comprendre que le Lac constitue un milieu très sensible, car il forme un milieu lentique particulièrement sujet à eutrophisation si un trop grand apport d'engrais (nitrates & phosphates, etc.) et de sédiments divers trouvent à s'y déverser de quelque manière. La dégradation progressive du milieu naturel du Lac que cette dynamique de production porcine industrielle entraîne se remarque à la pollution aquatique croissante que nous connaissons – la situation inquiétante du poisson dûment attestée par un étude en témoigne; à l'expansion inconsidérée des monocultures intensives de maïs grandes consommatrices d'engrais contenant du phosphore; aux répercussions sur la santé publique que cause l'utilisation abusive d'antibiotiques en production porcine industrielle.

La décision de gérer les fumiers d'une manière liquide, de les transformer en ce qu'on appelle le lisier, fût prise à une époque où on se préoccupait très peu de l'impact des activités agricoles sur l'environnement. La gestion liquide des fumiers comporte beaucoup plus de risques pour notre environnement que la gestion solide des fumiers, ne serait-ce que de par sa forme liquide, le lisier est entreposé en anaérobie, ce qui entraîne des problèmes d'odeur. L'entreposage du fumier en état anaérobique maintient les éléments nutritifs qu'il contient, dont l'azote et le phosphore, sous forme minérale et soluble, ce qui augmente considérablement les risques de pollution aquatique dans un milieu sensible comme le bassin versant du Grand lac St-François.

Par ailleurs, on sait que la gestion solide des fumiers, lorsqu'ils sont mélangés avec une litière quelconque, apporte plusieurs avantages au niveau environnemental et social, Car la gestion solide des fumiers permet une décomposition aérobique de ceux-ci. Si l'on utilise un processus de compostage pour les fumiers, les éléments nutritifs que ceux-ci contiennent passent à une forme organique insoluble, devenant ainsi des matières fertilisantes à relâchement graduel qui comportent substantiellement moins de risques de pollution que les matières fertilisantes solubles.

Ces problèmes sont en effet très bien documentés autant en Europe (le Lac Léman en Suisse, par exemple) qu'en Amérique (les Grands Lacs en étant l'exemple le plus probant). Si tant est qu'un accident écologique se produise de quelque manière dans l'un ou l'autre des six porcheries – dont cinq sont actuellement en opération dans l'environnement immédiat du Lac et ce, sans compter toutes celles qui opèrent dans le bassin versant du Lac en amont du barrage Allard – on a peine à imaginer quelles conséquences dramatiques aurait un tel accident sur la qualité de l'eau du Lac et la qualité de vie des riverains. On sait d'expérience que le retour à la qualité de l'une comme de l'autre est très long si tant est qu'elle s'avère possible.

Or le Grand Lac St-François constitue la principale raison d'être du Parc National de Frontenac dont on imagine mal ce qu'il serait sans le Lac et dont on imagine encore plus mal cette aire protégée dans la perspective d'un désastre écologique. Outre qu'il s'avère un incontestable apport économique par son impact récréo-touristique, le Lac constitue un milieu aquatique particulier qu'il faut notamment protéger comme tous les Parcs Nationaux. Ainsi aux USA, le gouvernement américain a interdit la mise en production d'un important gisement minier parce qu'il était situé à proximité du Parc Yellowstone et ce, même si le promoteur s'engageait à respecter toutes les normes environnementales applicables. Ce qui donne une indication de toute première importance quant à l'impérieuse nécessité de contrôler toute forme d'activité industrielle et agricole à proximité des Parcs Nationaux, compte tenu de leur statut spécifique et de leurs objectifs. D'autres exemples, européens cette fois, pourraient être invoqués ici.

Dans cette optique, le Grand Lac St-François devient un symbole extrêmement puissant du Québec pour la protection réelle et effective des aires reconnues protégées par la création de Parcs. Si l'objectif du gouvernement du Québec est de protéger 8% de son territoire comme le demandent les organismes internationaux concernés, on se doit de reconnaître qu'actuellement les plus grandes surfaces protégées sont dans le Nord du territoire, dans des zones peu habitées somme toute. Or nous soumettons que le Parc Frontenac doive concrètement servir d'exemple convaincant quant aux véritables intentions du Québec de protéger réellement les surfaces et les aires dites protégées. En conséquence, il faut assurer la protection adéquate et effective du bassin versant du Parc Frontenac. Ce qui porte à conséquence, on en conviendra. Ainsi, nous

demandons qu'on n'accorde aucun nouveau permis pour déboiser une zone forestière afin de permettre l'épandage du purin; et aucun droit d'épandage ne devrait être accordé sur des terres qui n'appartiennent pas au producteur en tant que tel. Donc, pas d'épandage sans plan approprié à l'intérieur des limites du bassin versant du Grand Lac St-François.

De plus nous appuyons sans réserve le principe d'éco-conditionnalité dans son application stricte, proposé entre autre par l'Ordre des agronomes du Québec, qui veut que les producteurs porcins qui ne se conforment pas aux normes environnementales en vigueur soient privées des subventions de l'État, notamment celles de la Financière Agricole, et que leurs produits se voient refuser la certification environnementale sur les marchés d'exportation et les marchés intérieurs.

L'Association demande le maintien du statu quo qui prévaut actuellement, à savoir le maintien du moratoire sur la construction de toute nouvelle porcherie; et ce, compte tenu de la situation pour le moins paradoxale du Grand Lac St-François: à cheval sur deux régions administratives, soit Chaudières-Appalaches considérée comme étant en surplus de lisier et Estrie considérée comme n'étant pas en surplus. L'Association affirme quant à elle que le pourtour immédiat du Lac est en surplus de lisier et que toute nouvelle porcherie ne ferait qu'empirer le problème. Avant de lever le moratoire, on doit procéder à la vérification de l'efficacité des diverses mesures mises en place par Environnement Québec et les autorités du parc à cet effet. Nous jugeons comme tout-à-fait prioritaire qu'un investissement majeur soit fait par les organismes gouvernementaux dans les porcheries existantes à l'intérieur du bassin versant du Lac pour mettre au point de nouvelles façons plus écologiques de gérer le purin et son épandage.

Nous sommes d'avis qu'il est prioritaire que soit mis en place un Comité de suivi sur la gestion du purin de chaque porcherie existante dans le bassin versant du Lac St-François. Ce comité devrait être formé de:

- Un représentant des municipalités.
- Un représentant du ministère de l'Environnement.
- Un représentant du Parc frontenac.
- Un représentant des citoyens habitant le bassin versant du Lac St-François.
- Un représentant de l'association des riverains.

Ce système devrait s'inspirer de la politique qui a cours à l'heure actuelle pour les lieux d'enfouissement sanitaire puisque les problèmes environnementaux sont de même nature particulièrement pour un Parc National. On sait d'ores et déjà que l'industrie porcine constitue désormais une industrie lourde exigeant d'importants investissements, notamment au chapitre de la protection de l'environnement. La production porcine se pratique sans lien direct avec les sols et le territoire; ce qui veut dire qu'elle peut se pratiquer à peu près n'importe où sur le territoire. Or il faut éviter à tout prix que des porcheries se répandent et soient éparpillées aux quatre coins du Québec, ne serait-ce que pour prévenir que cela ne résulte en une couverture plus ou moins mince de lisier non traité et malodorant dans la précipitation et l'improvisation. C'est malheureusement cette vision à court terme qui prévaut actuellement. Cette vision va nous mener vers une situation catastrophique à court terme, car l'ensemble des prises d'eau et des sols du Québec seront contaminés.

À maints égards, cette industrie porcine ressemble de plus en plus à l'industrie des pâtes et papiers ainsi qu'à l'industrie minière, deux industries fortement réglementées sur le plan environnemental. Ces industries ont pris le virage environnemental. L'industrie des pâtes et papiers a concentré sa production dans d'immenses usines ce qui lui permet d'investir massivement pour traiter ses effluents. L'industrie porcine devrait faire de même non seulement en créant des méga porcheries, mais en investissant pour traiter l'ensemble des contaminants. Ces unités pourraient s'installer dans des parcs industriels agricoles spécialement formés pour attirer toute la chaîne de production du porc. Cette concentration permettra d'investir pour traiter et valoriser dans un esprit de développement durable un sous produit de l'industrie porcine: le purin.

L'industrie porcine doit donc prendre également le virage environnemental et investir massivement pour traiter les déjections animales, pas seulement les accumuler pour les épandre au moment opportun en se cachant si possible.

André Vachon  
André Turmel  
pour  
L'Association des Riverains du Grand Lac St-François